



Plan de Gestion des alluvions du Buëch et de ses affluents

Fiches action n° 15 : traitement de l'isclé de Ribiers

Généralités

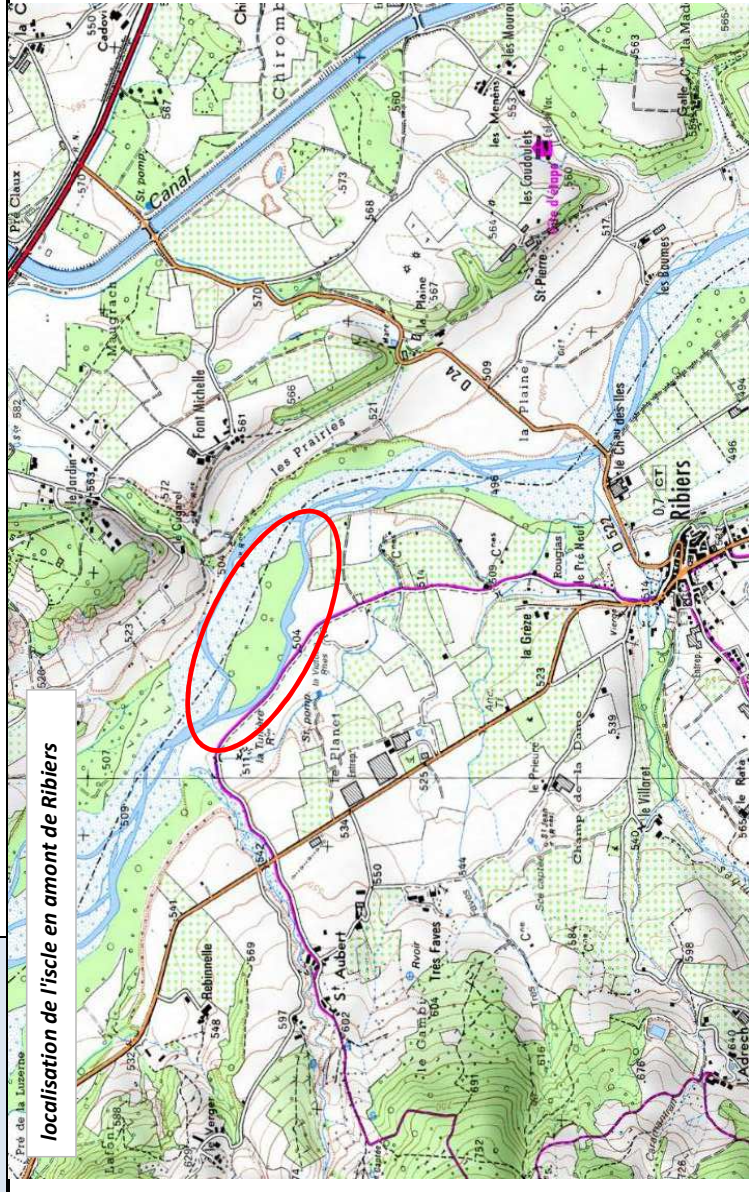
Cours d'eau : Buëch aval

Secteur - Commune : La Tuilière

Localisation : PK 10 à 9

Commune Ribiers

Priorité : 3



localisation de l'isclé en amont de Ribiers

Problématique et objectif

Cet isclé situé en aval immédiat de la confluence avec le torrent de Saint-Aubert s'est développé à partir des années 1950. Le bras existant en rive droite érode directement les terres agricoles. Les crues successives récentes ont accentué cette situation défavorable. Entre 1944 et 2011, les terres agricoles ont reculé de 4 ha. Sans arasement de l'isclé il s'agit ici de recréer un chenal principal à travers l'atterrissement tout en refermant le bras actif actuel afin de tendre vers un recentrage des écoulements à travers l'isclé.



vue depuis la rive droite vers l'isclé (à gauche) et le bras actif du Buëch

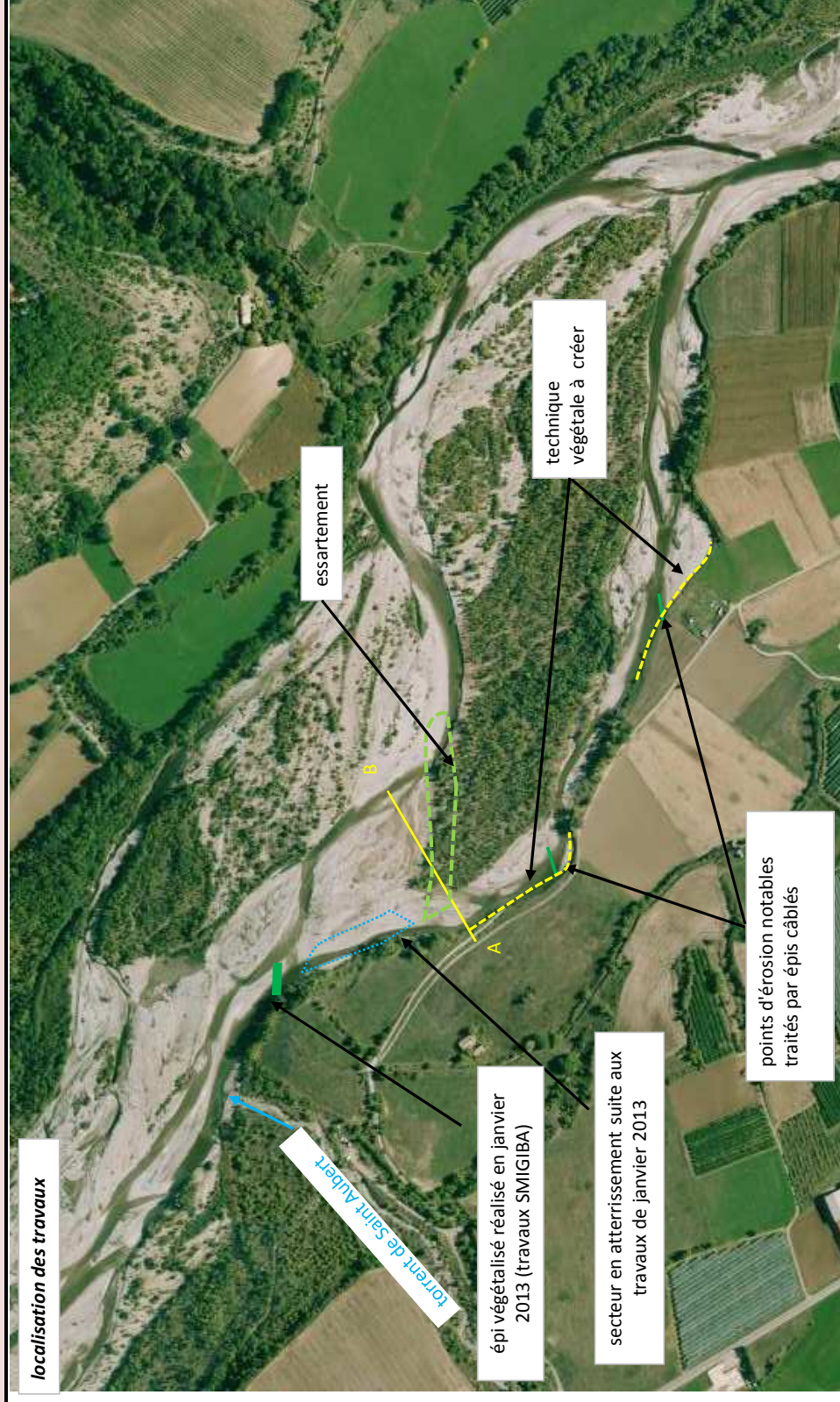


vue de la anse d'érosion en rive droite

Descriptif de l'opération

Une première intervention d'essartement de 2500 m² a été réalisée sur ce site par le SMIGIBA en 2012. Un épis réalisé en janvier 2013 renvoi les écoulements du Buëch vers le centre du lit et a permis la remobilisation de la surface essartée. Le secteur érodé en rive droite a été aménagé avec des petits épis végétaux câblés. Ce secteur est actuellement en cours d'engrèvement. Il s'agit ici de pousser l'opération un peu plus loin en **essartant une bande de 30 m de largeur supplémentaire** sur la frange gauche de l'isclé et sur une longueur de **260 m** environ. Dans le cas présent la scarification ne sera pas nécessaire. La berge rive droite sera alors protégée par technique végétale dans la continuité des travaux réalisés par le SMIGIBA en 2013 (linéaire concerné 300m réparti sur deux secteurs).

Plans et coupes types des travaux



profil type d'intervention A-B

Essartement
largeur : 30 m
longueur : 260 m



Etudes et analyses à prévoir :

- Définition des travaux au stade PRO
- Dossiers réglementaires (Déclaration loi sur l'eau, Défrichement)
- Etude d'impact (régime du cas par cas)


Propriétaire ouvrage :

Etat (fond DPF)
MOA probable :
SMIGIBA

Coûts estimatifs :

- Etude et dossiers réglementaires : 5 000 € HT
- MOE : 10 000€ HT
- Travaux : 105 000 € HT

Aides financières probables : Agence de l'eau, EDF

	<p align="center">Plan de Gestion des alluvions du Buëch et de ses affluents</p> <p align="center">Fiches action n°15 : traitement de l'isclé de Ribiers</p>	
<p align="center">Généralités</p>		
Cours d'eau :	Buëch aval	
Secteur :	La Tuilière	
Localisation :	PK 10 à 9	
Commune :	Ribiers	
Priorité :	3	
<p align="center">Contraintes d'interventions</p>		
<p align="center">La dérivation des eaux ne sera pas nécessaire pour le traitement de l'isclé.</p>		
<p align="center">Les accès</p>		
<p align="center">L'accès sera possible depuis la rive droite</p>		
<p align="center">La période d'intervention</p>		
<p align="center">Ce type d'intervention est peu contraint par les périodes autorisées pour les travaux en rivières compte tenu de la non intervention dans le cours d'eau actif.</p>		
<p align="center">Les quantités du projet</p>		
<p align="center">Surface à déboiser : 8 000 m² protection de berge par technique végétale : 2x150m</p>		
<p align="center">Bilan écologique et sédimentaire</p>		
<p align="center">L'intervention se déroule en zone Natura 2000 (directive habitat). Les enjeux environnementaux du secteur sont importants. Ils se justifient par la présence d'espèces protégées et/ou patrimoniales d'oiseaux (Guépier d'Europe), chiropières (Rhi), poissons (Apron, Blageon, Toxostome), et insectes (Agrion de Mercure) et par un habitat d'intérêt communautaire (Forêts-galeries Salix alba et Populus alba). Les impacts des travaux sur le milieu naturel sont importants en période de travaux puis s'atténuent au fil des années. Ils concernent la destruction d'habitats d'intérêt susceptibles d'accueillir des espèces remarquables, au niveau d'une partie de l'isclé (déboisement puis essartement). La remise en eau de l'atterrissement permet la remobilisation des matériaux accumulés et un meilleur transit sédimentaire sur le tronçon.</p>		